

DEC191213DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme Colin, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130499DR10 du 28 février 2013 portant nomination de M. Jérôme Colin aux fonctions d'AP,

DECIDE :

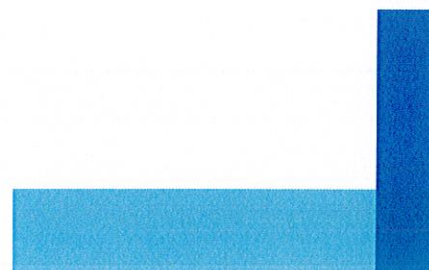
Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jérôme Colin, dans l'unité mixte UMR7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie à compter du 1^{er} juin 2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 18/04/2019



Le directeur de l'unité
Michel De Mathelin



Visa du délégué régional du CNRS

03 MAI 2019

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

